



## A louper son audience au tribunal

Par **floo**, le **02/09/2013** à **18:41**

Bonjour,

Donc voila je voudrais savoir qu'ece que je risque, car j'ai louper mon audience au tribunal... ?

( En sachant que j'éte convoquer pour les fait suivant :

- Délit de fuite
- Desfaut de permis
- Desfault de carte grise
- je ne suis pas récidiviste

Par **amajuris**, le **02/09/2013** à **18:53**

bjr,

si vous avez été régulièrement convoqué et que vous ne y êtes pas présenté, le jugement sera rendu à titre contradictoire.

impossible de répondre à la place du juge, mais en général dans une telle situation, le juge a tendance a avoir la main lourde.

mais les peines maximales en la matière sont de 3 ans d'emprisonnement et 75000 € (délit de fuite).

cdt